



Conseil national
de l'information statistique

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du 30 mai 2013

Description pour avis d'opportunité

- Enquête sectorielle annuelle (ESA)..... 2
- Enquête annuelle de production (EAP) 7
- Enquête sur le prix de revient des logements neufs (ICC/PRLN) 11
- Enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de voyageurs (TRV)..... 14

FICHE DE PRÉSENTATION de l'Enquête Esa (enquête sectorielle annuelle)

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sectorielle annuelle (Esa).

Il s'agit d'une enquête annuelle dont la première réalisation a eu lieu en 2009 sur l'exercice 2008.

2. Service producteur

Les services producteurs, maîtres d'ouvrage de cette enquête, sont au nombre de trois :

- le SSP (service statistique du ministère de l'agriculture) pour sa compétence sur les industries agro-alimentaires, les exploitations forestières et les scieries ainsi que les coopératives agricoles de transformation et de commerce de gros ;
- le SOeS (service statistique du ministère de l'écologie, du développement durable et de énergie) pour celle sur les transports et la construction ;
- et l'Insee pour le reste (industrie, commerce et services).

3. Service réalisant la collecte

Seul l'Insee réalise la collecte de l'Esa, les deux autres maîtrises d'ouvrage lui déléguant la maîtrise d'œuvre de leur enquête sectorielle annuelle.

Concrètement la collecte est réalisée par le Service Ésane situé à la DR des Pays de la Loire.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit du renouvellement de l'enquête qui a eu lieu de 2009 à 2013 et qui faisait elle-même suite essentiellement aux anciennes EAE (enquêtes annuelles d'entreprises). L'enquête en elle-même restera inchangée dans ses objectifs, les variables suivies, et le questionnaire. Les principaux changements apportés par l'ESA par rapport aux EAE ont consisté à une simplification dans la collecte des comptes lorsque les liasses fiscales des unités interrogées étaient disponibles par ailleurs et une mise à jour des variables sectorielles suivies pour se limiter au strict minimum utile aux maîtrises d'ouvrage. (Voir le § 6 pour le détail des variables suivies).

Au niveau du champ, le suivi des arts du spectacle vivant a été introduit en 2010 et est désormais suivi chaque année. De même les auto-entrepreneurs ont été introduits à partir de 2010.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'Esa est régulièrement exécutée depuis 2009 auprès de 125 000 unités légales. Le taux de réponse final est de l'ordre de 80 %. A la différence des autres enquêtes, ses résultats ne sont pas publiés en tant que tels puisque l'Esa est un des volets du dispositif Ésane qui s'appuie par ailleurs sur les liasses fiscales des unités légales, telles que fournies à l'administration fiscale. Le dispositif Ésane produit un estimateur unique de toutes les variables d'intérêt du dispositif (voir § suivant) à partir d'estimateurs composites reposant pour partie sur l'exploitation de la source administrative fiscale et pour partie sur celle des enquêtes Esa (ou EAP pour le secteur industriel). L'ensemble des résultats publiés sont disponibles sur le site Insee.fr à la rubrique Ésane¹ ou dans la base de données Alisse.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Tous les objectifs cités sont repris des anciens objectifs des EAE.

Le 1^{er} objectif de l'Esa est de repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche, et d'en déduire alors leur activité principale (APE). Cet objectif est premier tout d'abord en ce qu'il conditionne le bon classement sectoriel des entreprises et par conséquent la qualité des statistiques sectorielles. Ensuite, il conditionne un bon passage secteur/branches, sur lequel repose l'élaboration des comptes nationaux de la France.

Le 2^{ème} objectif consiste à :

- compléter la liasse fiscale lorsqu'elle existe, sur certains aspects qui manquent liés à l'investissement, notamment dans sa composante immatérielle.
- collecter les éléments permettant de reconstituer les comptes consolidés de l'entreprise lorsque la liasse fiscale n'existe pas, c'est à dire lorsqu'on a affaire à une entreprise profilée non réduite à une unité légale. L'unité chargée de la réponse serait alors la tête de groupe du groupe contenant l'entreprise profilée, ou toute unité légale du groupe que la tête de groupe aurait désigné. Pour les entreprises profilées

¹

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=presentation-stat-annuelle-entreprise.htm>

industrielles, l'ESA peut s'ajouter à l'EAP, l'EAP n'ayant pas cette fonction de collecte de la liasse fiscale. Il peut s'agir selon les cas et les accords qui seront passés avec la tête de groupe :

- i) de l'équivalent d'une liasse fiscale fournie directement par l'entreprise (norme PCG) ;
- ii) d'un noyau dur de variables comptables mesurées selon les normes IFRS et permettant à l'Insee de réaliser le passage des IFRS aux variables du plan comptable général, pour la partie française du groupe considéré ;
- iii) des « intercos », variables qui permettent de reconstituer des comptes consolidés à partir des comptes sociaux des unités légales du contour français considéré.

Le 3^{ème} objectif de l'Esane est de repérer les restructurations juridiques qui affectent la vie des unités légales et dont la connaissance est essentielle pour produire de bonnes statistiques en évolution.

Enfin, le 4^{ème} et dernier objectif est propre à chaque secteur économique : il s'agit de décrire au travers de variables spécifiques les principales caractéristiques du secteur. Ces variables ont été reprises des anciennes EAE, après vérification que les maîtrises d'ouvrage en avaient toujours besoin.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête Esane est un élément du système Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) ; il est donc difficile d'examiner l'intérêt de l'Esane indépendamment du système d'ensemble ; celui-ci a au moins trois fonctions :

- répondre au règlement européen SBS ; c'est le cas de la plupart des variables comptables que celles-ci soient collectées via les liasses fiscales ou directement via l'Esane ;
- fournir aux comptes nationaux les éléments de la statistique structurelle d'entreprises dont ils ont besoin pour élaborer les comptes et donc notamment les « branches » des entreprises ; celles-ci permettent ensuite leur classement sectoriel (détermination du code APE) et donc l'élaboration des statistiques sectorielles ;
- fournir des éléments d'information sectoriels aux professionnels, la demande s'étant exprimée dans le cadre des commissions sectorielles des comptes, auprès des organisations professionnelles patronales ou directement auprès des maîtrises d'ouvrage.

Les utilisateurs sont extrêmement nombreux, particulièrement depuis que les résultats sont en ligne sur le site de l'Insee et comprennent tous les publics qui s'intéressent de près ou de loin aux entreprises.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'Esane est un élément du système Esane au même titre que l'EAP ou le traitement des liasses fiscales, qui avaient été produits par les programmes Resane et Fusain (au Sessi à l'époque en ce qui concerne l'EAP). Le système Esane est au cœur de la statistique d'entreprise, comme l'étaient précédemment les EAE, Suse (système unifié d'entreprise) et le SIE (système intermédiaire d'entreprise) auxquels il s'est substitué.

9. Insertion dans un système d'information (en l'occurrence Esane)

Comme déjà souligné plus haut, l'enquête Esane est un élément du système Esane qui combine l'utilisation de plusieurs sources administratives (les différentes sources fiscales correspondant aux différents régimes fiscaux BRN, BIC, BA, etc., les DADS et les Urssaf) à celle des enquêtes statistiques Esane et EAP. Toutefois l'avis d'opportunité, objet de cette fiche, ne concerne que l'enquête Esane et non le système Esane dans son ensemble.

En tant qu'enquête statistique, l'Esane comporte différents « types » de questionnaires adaptés à chaque grand secteur économique (IAA, commerce de gros, commerce de détail, transports, services, construction) ; au sein d'un même grand type, différents sous-types sont déclinés selon la taille de l'entreprise ou son secteur fin. Il y a en tout 120 types de questionnaires différents. La collecte des éléments permettant la consolidation des comptes pour les entreprises profilées pourra donner lieu à des questionnaires nouveaux supplémentaires. Sur l'industrie, un questionnaire spécifique sera développé pour collecter les éléments de comptes mentionnés au § 6.

Des enquêtes complémentaires peuvent exister ; il y en a une en 2013 sur l'année de constat 2012 portant sur la mesure des marges commerciales dans certains secteurs du commerce de détail. Il pourrait aussi y en avoir pour collecter des coefficients permettant de calculer des comptes consolidés pour les entreprises profilées d'une certaine taille, n'étant pas traitées en face à face par des profileurs. Dans ce cas, l'enquête complémentaire donne lieu à une demande d'opportunité spécifique.

L'enquête est faite en plusieurs vagues qui tiennent compte des différentes dates de clôture d'exercice des entreprises. Ces vagues s'étalent du début de l'année n à la fin du 1^{er} semestre de l'année n+1 pour la majorité des entreprises interrogées, l'exercice observé étant l'exercice comptable n.

10. Cible de l'enquête

Avec la continuation de la mise en place de Ésane correspondant à la phase 2 du projet initial, c'est à dire à la prise en compte des groupes dans la statistique d'entreprises, les unités statistiques, objets de l'interrogation de l'enquête, deviendront progressivement, à partir de l'année 2014 (sur l'année de constat 2013), les entreprises au sens de la nouvelle définition de ce mot introduit par la LME². Le principal changement introduit ici est donc que le champ officiel de l'enquête devient les « entreprises³ » *au sens de la LME*. On notera qu'il ne s'agit pas d'un changement facial car la précédente fiche de présentation de l'enquête présentait déjà l'unité statistique comme étant l'entreprise économique au sens de la LME (voir § 10 de la précédente fiche) mais d'un changement concret car entre 2009 et 2013, l'unité statistique est restée l'unité légale.

En pratique cela signifie que rien n'est changé pour toutes les unités légales qui constituent 98,5% du champ de l'enquête (environ 3 millions d'unités légales indépendantes).

Pour les 1,5% restants correspondant en 2010 environ à 47 000 groupes, (donc probablement 50 000 à compter de 2014), cela signifie que l'Institut va progressivement considérer que l'unité statistique à prendre en compte est l'entreprise et non plus l'unité légale.

Cela signifie que le plan de sondage sera établi progressivement en entreprises⁴. Pour les entreprises non confondues avec des unités légales, l'obligation de réponse portera sur la tête de groupe qui doit répondre pour le groupe ou sur des unités légales que celle-ci aurait désignées pour répondre⁵.

Pour la publication des résultats, on s'efforce de réestimer ce qu'auraient été les résultats en unités légales d'une part, en entreprises d'autre part⁶, de façon à conserver une certaine homogénéité et lisibilité aux résultats.

11. Champ de l'enquête

Il s'agit des secteurs économiques du commerce, des services (dont la seule division 66 au sein de la section K des activités financières), des industries agro-alimentaires, des exploitations forestières et des scieries (secteur 02.20Z), des transports et de la construction. S'y rajoute l'industrie pour la partie collecte des éléments fiscaux. Toutes les tailles d'entreprise sont dans le champ de l'enquête. Le tout fait 346 sous-classes de la NAF hors industrie et 590 avec l'ensemble de l'industrie. Par rapport au champ des EAE, on notera en particulier l'extension de l'ESA aux secteurs des arts du spectacle vivant (90.01Z, 90.02Z et 90.04Z) à la demande du ministère de la culture à compter de l'ESA 2010.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est la France entière (yc les DOM à l'exception de Mayotte), les DOM faisant l'objet d'une enquête à part, c'est à dire dont les résultats doivent pouvoir être publiés pour chaque DOM séparément ; mais jusqu'à présent, la qualité des données n'a pas encore permis cette diffusion séparée des résultats par DOM. Il n'y a pas d'autres résultats régionalisés.

13. Bases de sondage, échantillonnage

On opère en deux temps : on définit d'abord très précisément le champ de l'ensemble du système Ésane à partir du nouveau répertoire SIRUS et d'une sélection qui porte sur les secteurs et les catégories juridiques. Les unités sélectionnées (dont on a vu plus haut qu'à compter de 2012, elles sont constituées d'un mélange (sans recouvrement) d'unités légales et d'entreprises profilées), au nombre de 3,5 millions environ,

² C'est déjà le cas pour 52 d'entre elles en 2013 sur 2012 mais sur une base volontaire à propos de laquelle il n'a pas été fait appel au caractère obligatoire de la loi de 1951

³ On rappelle qu'au sens économique du terme, il y a identité entre « entreprise » et trace française d'un groupe dans pratiquement tous les cas. Les seules exceptions portent sur les groupes partagés en plusieurs entreprises profilées qui forment ce qu'on appelle la « cible 1 » du profilage. La plupart de ces groupes (précisément 76 au printemps 2013) ont été traités entre 2010 et 2013 par des rencontres en face à face avec l'équipe de profileurs de la division PTGU de l'Insee ; mais rien n'interdit que d'autres groupes de grande taille qui n'ont pas encore été rencontrés soient eux aussi suffisamment complexes pour devoir être découpés également en plusieurs entreprises profilées (à leur demande face à la difficulté de répondre au niveau global du groupe)

⁴ En 2013 (sur l'année de constat 2012), 52 entreprises profilées issues de grands groupes sont ainsi interrogées au côté d'unités légales. Ce nombre augmentera tous les ans au fur et à mesure que l'on rentrera dans le système de plus en plus d'entreprises profilées.

⁵ L'expérience des profilages en cours montre que lorsqu'un groupe est découpé en plusieurs entreprises profilées, soit le groupe souhaite centraliser la réponse de l'ensemble des entreprises profilées découpées en son sein soit au contraire, il les délègue à certaines entreprises profilées qu'il juge suffisamment autonomes.

⁶ Par exemple, en 2013, les résultats en entreprises sont donnés par :

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=esane-taille-2010

constituent le répertoire spécifique d'Ésane appelé Ocsane. La base de sondage de l'enquête Esa est un sous champ de Ocsane qui couvre précisément 346 sous-classes, correspondant au champ rappelé au § 11.

L'échantillonnage repose sur les mêmes grands principes que ceux appliqués autrefois pour les EAE : il s'agit d'un sondage stratifié selon des classes de taille croisées avec les secteurs économiques ; le taux de sondage est donc le même dans toutes les régions françaises exceptés les DOM.

Au dessus d'un certain seuil de taille, variable avec les secteurs et de l'ordre de 30 à 40 salariés, le tirage est exhaustif ce qui permet de parler de la strate exhaustive et de la partie sondée de l'échantillon. Celle-ci est renouvelée tous les deux ans par moitié. Les unités tirées dans la partie sondée sont donc interrogées deux années consécutives.

14. Mode de collecte

Il s'est agi jusqu'en 2012 (année de constat 2011) d'une enquête exclusivement postale. En 2013, suite au sous-projet « Quesaco » du projet de refonte de la collecte des enquêtes entreprises à l'Insee (Coltrane), la possibilité a été donnée aux unités interrogées de remplir sur Internet une copie du questionnaire papier en format de type « Pdf remplissable » mais au format « libre office ». Les répondants devaient charger le questionnaire depuis le site dit de dépôt retrait de l'Insee puis le redéposer une fois rempli sur le site. Il n'a pas été possible d'utiliser le format Adobe (beaucoup trop cher) ; malheureusement, la très faible disponibilité du format libre office a réduit énormément le taux de réponse (aux alentours de 5%).

Cette possibilité de réponse sur Internet sera maintenue dans l'avenir et l'Esa servira d'enquête pilote dans le cadre du projet Coltrane pour le développement d'un questionnaire Web cette fois-ci. Ce questionnaire ne sera plus une image du questionnaire papier mais le produit d'un développement ad hoc avec des contrôles dynamiques et une aide en ligne au codage des activités non précodées sur le questionnaire (pour la collecte des branches). Ce nouveau développement pourrait être disponible en 2015 ou 2016 (pour des années de constat 2014 ou 2015).

15. Date et périodicité de la collecte

Il s'agit d'une collecte annuelle qui est effectuée en quatre vagues entre le début de l'année n+1 et la fin du premier semestre n+1. Chaque vague donne lieu à des rappels ; la collecte se termine par le recours à une procédure contentieuse pour les unités qui n'ont toujours pas répondu à fin juin n+1.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

L'Esa a été une des premières enquêtes de l'Insee pour laquelle le temps de réponse a été collecté directement dans l'enquête. Il a d'ailleurs corroboré les temps indiqués par les tests de questionnaires effectués en 2008. Ceux-ci ont fortement diminué par rapport à l'EAE puisqu'on ne collecte plus les comptes des entreprises.

Le temps de réponse médian est de 30 minutes et le temps de réponse moyen est légèrement inférieur à 60 minutes. En revanche, quelques entreprises disent passer plusieurs dizaines d'heures à son remplissage, à cause très probablement des restructurations dont elles peuvent être l'objet.

Il n'y a pas de contrainte spécifique attachée sinon à l'enquête.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

S'agissant d'une évolution via un très sensible allègement d'une enquête socle de la statistique d'entreprise mais à déclinaisons sectorielles différentes, il n'avait pas été jugé nécessaire de s'entourer en 2008 d'un comité de concertation unique pour l'ensemble des ESA. En revanche, chaque maîtrise d'ouvrage sectorielle avait mis à profit ses contacts réguliers avec les professionnels du secteur, les principaux utilisateurs (notamment dans les différentes commissions des comptes) pour faire évoluer au mieux le questionnement sectoriel.

Cette pratique a continué par la suite avec des demandes d'évolutions plus ou moins marginales demandées chaque année par les maîtrises d'ouvrage sectorielles et débattues dans le comité de maintenance de l'enquête. L'extension aux arts du spectacle vivant, à la demande du ministère de la culture, a ainsi été relayée par le DSS.

S'agissant des utilisateurs internes à l'appareil statistique que sont les comptables nationaux, un examen très approfondi avait été mené quant aux besoins de ces derniers pour le lancement de l'enquête ESA ; cet examen a permis notamment d'envisager une collecte à une fréquence bien moindre qu'auparavant (pluriannuelle) de certaines variables non utilisées chaque année. Dans ce dernier cas, ces variables n'ont pas été reconduites dans l'enquête sectorielle annuelle (ESA).

Enfin le libellé des questions a été à nouveau intégralement revu en 2012 (pour l'enquête sur 2012 effectuée en 2013) à l'occasion de la préparation de la collecte par Internet. Il en est résulté une nouvelle amélioration

de leur formulation. Une collaboration avec certains syndicats professionnels avait été aussi recherchée (mais sans succès).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...

5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

Rappelons à nouveau que l'Esa ne donne pas lieu à une publication spécifique. C'est l'ensemble du système Ésane qui donne lieu à publication.

Il n'y a donc pas de retour d'information aux enquêtés, spécifique à l'enquête.

La diffusion des résultats du « système Ésane » correspond à une rubrique du site de l'Insee. Elle comprend en 2013 six « produits » de diffusion différents : les cinq premiers correspondent à des agrégats *calculés* sur des unités légales et le sixième à des agrégats *estimés* sur des « entreprises » (au sens de la LME) :

- des données sectorielles de type chiffres clés (tableaux en ligne) ;
- des données sectorielles détaillées (tableaux téléchargeables) ;
- des fiches sectorielles (pour le commerce, les services, la construction, les transports et depuis 2010 l'industrie⁷) ;
- des tableaux sur mesure dans le cadre de la base de données Alisse ;
- des données sur les branches ;
- des données également de type chiffres clés, mais sur les entreprises.

Lorsqu'on basculera intégralement vers les entreprises, le dernier produit disparaîtra et l'ensemble des tableaux concerneront des entreprises.

Pour l'instant, ces données couvrent le champ « France entière » ; il n'y a pas encore eu de résultat DOM séparé du système Ésane national.

A compter de l'automne 2013 (sur les données 2011), le système Ésane doit également donner lieu à un Insee références « entreprises » annuel qui synthétisera l'ensemble des résultats obtenus.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Comme pour la diffusion, il est impossible de séparer les coûts propres à la conception / exploitation de l'enquête Esa de ceux du projet Resane dans son entier. Ceux-ci ont été estimés à 7,5 millions d'euros sur toute la durée du projet, sous-traitance comprise. Le projet ayant conduit à supprimer de l'ordre de 100 postes, si on les évalue au tarif moyen d'un cadre B soit 269,30 € par jour en 2010, le coût économisé est de 269,30 x 200 x 100 soit environ 5,4 millions d'euros par an. Le projet correspond donc à un retour sur investissement de l'ordre d'un an et demi.

Les coûts externes de collecte s'élèvent à environ 820 k€ euros (chiffres 2012) répartis en 578 k€ de frais d'impression et 242 k€ de frais de saisie.

⁷ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=FSI2011;

Sur l'industrie, ces fiches comprennent aussi des données de comptabilité nationale et ne sont pas classées dans les résultats d'Esane.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE

1. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle de production (EAP) ; il s'agit d'une enquête annuelle dont la première réalisation a eu lieu en 2009 sur des données relatives à l'année 2008.

2. Service producteur

Le maître d'ouvrage de cette enquête est le département des statistiques de court terme (DSCT) dans la direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'INSEE. Cette enquête s'inscrit dans le dispositif d'ensemble d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esane) pour le volet industrie hors industrie agro-alimentaire (IAA) et scierie.

3. Service réalisant la collecte

La collecte est réalisée par le service de statistiques nationales d'entreprises (SSNE) à la direction régionale de Basse-Normandie de l'INSEE.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction de l'enquête après expiration de la durée de validité du label qui a été octroyé pour la première fois en 2008. L'enquête présentée en 2013 a légèrement évolué par rapport à celle présentée en 2008. Une question sur le temps consacré par l'entreprise à la réponse à l'enquête a été rajoutée pour l'EAP 2011. Dans le cadre du processus Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprises), des questions sur les apports d'actifs, les cessions d'actifs et les flux en cas de restructurations ont été introduites dans l'EAP 2012 et des questions supplémentaires sur l'emploi seront introduites dans l'EAP 2013 : effectif salarié moyen dont effectif moyen détaché ou prêté à d'autres entreprises, effectif moyen du personnel extérieur à l'entreprise dont personnel détaché ou prêté (avec le coût) et personnel intérimaire (avec le coût), personnel non salarié.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Des bilans qualité ont été réalisés chaque année.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'EAP a trois objectifs majeurs :

- Repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branches, et en déduire leur activité principale exercée (APE) en participant ainsi, dans la cadre d'Esane, à l'élaboration des statistiques sectorielles. Cet objectif est primordial pour de multiples raisons. Le bon classement sectoriel des entreprises dans les bases de sondages de l'Institut conditionne conséquemment la qualité des statistiques sectorielles. L'EAP fournit aussi l'information permettant de réaliser le passage secteur/branche nécessaire à l'élaboration des comptes nationaux de la France. Ce premier objectif s'inscrit dans le cadre d'Esane, l'EAP étant, pour les secteurs industriels hors IAA et scierie, le pendant de l'ESA (enquête menée par le département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (DRISS) de la direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'INSEE.
- Fournir les éléments permettant de produire des données fines sur la production industrielle, à la fois pour répondre aux exigences du règlement européen Prodcom (règlement du conseil Prodcom 3924/91, directive 96/16/CEE modifiée par la directive 2003/107/CEE), mais aussi pour répondre aux demandes des utilisateurs nationaux, et notamment aux demandes des organisations professionnelles.

- Fournir le cadrage annuel à la statistique conjoncturelle dans l'industrie hors IAA et scierie. L'EAP assure un repérage annuel détaillé des produits industriels français pour le compte de l'indice de la production industrielle (IPI) et des indices des prix à la production (IPP). Elle sert de base de sondage pour le tirage des échantillons des enquêtes mensuelles de branche pour l'IPI et à chaque rebasement fournit une partie des éléments nécessaires au calcul des pondérations des séries témoins. Elle est utilisée aussi pour établir la liste des entreprises à interroger à l'IPP et pour établir les pondérations correspondantes.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête EAP est un élément du système Ésane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) pour la fourniture des branches et le classement sectoriel des entreprises. De ce fait ses résultats participent à l'élaboration des statistiques structurelles et du règlement SBS correspondant.

Pour ce qui concerne le deuxième objectif de l'EAP (connaissance fine des productions par produit, traitement adéquat des opérations de sous-traitance, de revente en l'état et de services industriels), il relève du règlement européen Prodcom, mais permet de répondre aussi à des attentes d'utilisateurs nationaux, notamment les organisations professionnelles.

L'enquête permet également de disposer de données annuelles indispensables pour asseoir les enquêtes conjoncturelles (bases de sondage, pondérations) qui fournissent des données pour l'indice de la production industrielle (IPI) et pour les indices de prix à la production (IPP) dans l'industrie. En ce sens elle est aussi utile à la production des agrégats demandés par le règlement STS.

Il ressort de cette courte analyse que l'EAP est entièrement déterminée par la réponse à des règlements européens, même si elle permet aussi de répondre à des demandes nationales, indépendamment desdits règlements.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'EAP est un élément du système Ésane pour sa partie industrie hors IAA et scierie. Elle permet également de répondre au règlement Prodcom. Il n'y a pas de sources administratives ni d'enquêtes statistiques sur ce sujet.

9. Insertion dans un système d'information

L'avis d'opportunité n'est demandé que pour la seule EAP et non pour le système Ésane dans son ensemble. L'EAP est un des éléments du système Ésane à côté de l'ESA ou de sources administratives mais à la différence de l'ESA, elle a sa propre diffusion, indépendante de Ésane, dans le cadre du règlement Prodcom.

10. Cible de l'enquête

L'unité statistique est l'entreprise au sens économique du terme. Pour l'essentiel cette notion d'entreprise correspond à celle d'unités légales. Toutefois, l'EAP 2012 interroge douze unités « profilées », c'est-à-dire correspondant à un ensemble de sociétés, définissant généralement la partie française d'une branche opérationnelle d'un groupe. D'autres unités profilées seront introduites au fur et à mesure dans les années à venir pour atteindre les cibles définies par le rapport du groupe de travail du CNIS sur les statistiques structurelles d'entreprise fondées sur les groupes.

Le nombre d'entreprises enquêtées est d'environ 40 000.

11. Champ de l'enquête

Il s'agit des secteurs économiques de l'industrie hors industries agro-alimentaires (sections B à E de la Naf rev2). Toutes les tailles d'entreprise seront⁸ dans le champ de l'enquête.

⁸ Voir § 13 : pour l'instant seules certaines entreprises de 0 salarié (les grosses dont le CA dépasse un certain seuil) sont interrogées. A compter de l'année de constat 2013, le plan de sondage doit être revu pour s'aligner plus complètement sur celui de Ésane et prendre en compte toutes les entreprises de 0 salarié (quel que soit leur CA).

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est la France entière.

L'interrogation dans les DOM est différente de celle mise en place en métropole : les entreprises domiennes sont enquêtées dans le cadre d'une enquête ESA spécifique au DOM qui est complétée par une interrogation allégée de type EAP permettant leur prise en compte dans la réponse au règlement Prodcom.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est le fichier Ocsane, extrait du répertoire Sirius, fourni par la division Esane qui réalise une partition du champ Esane entre ESA et EAP.

Le champ de l'EAP couvre les entreprises dont l'activité principale est industrielle (hors IAA et scierie) ainsi que les entreprises non industrielles ayant une ou plusieurs branches d'activité industrielles significatives. Ces dernières font l'objet d'un questionnaire simplifié (uniquement décomposition du chiffre d'affaires par Prodfrac et modèle).

La strate exhaustive de l'EAP est composée des entreprises de 20 salariés ou plus ou d'au moins 5 millions d'euros de chiffre d'affaires dont l'activité principale est industrielle (hors IAA et scierie). Pour les secteurs (NAF) dont le taux de couverture est inférieur à 85%, la sélection peut être complétée. Cette strate exhaustive atteint un peu moins de 30 000 entreprises. Parmi celles-ci, certaines peuvent avoir 0 salarié si elles ont un chiffre d'affaires au-dessus du seuil retenu.

La strate échantillonnée sélectionne les entreprises de un salarié ou plus dont l'activité principale est industrielle (hors les IAA et scierie) dans les secteurs où la nomenclature d'observation de la production est plus fine que la NAF par rotation sur 6 ans. L'EAP 2013 est la sixième année de rotation. L'échantillon est d'environ 8 000 entreprises. La Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI) modifiera, pour les opus suivants, la méthode d'échantillonnage à la fois pour préserver la représentativité de la réponse à Prodcom et unifier les méthodes d'échantillonnage de l'ESA et de l'EAP.

Dans sa forme simplifiée (uniquement décomposition du chiffre d'affaires par Prodfrac et modèle), l'EAP sélectionne des entreprises d'APE non industrielle ayant une ou plusieurs branches industrielles significatives (plus de 5 millions de CA) auxquelles s'ajoutent quelques entreprises des DOM, soit environ 800 entreprises.

14. Mode de collecte

La collecte est réalisée par internet. A l'ouverture de la collecte l'entreprise reçoit un courrier lui indiquant un mot de passe provisoire qu'elle doit modifier à sa première connexion. Ce mot de passe lui donne accès à son questionnaire HTML aujourd'hui sur le site internet sessi.fr, puis demain à partir du site internet Coltrane. Des questionnaires papier, images du questionnaire HTML, sont fournis à la demande. Environ 90% des entreprises répondent par internet.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte est annuelle et se déroule de janvier N+1 à fin août N+1 avec toutefois une concentration sur le 1^{er} semestre pour fournir une réponse à Prodcom au 30 juin N+1 de qualité.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse moyen à l'enquête est d'une heure environ.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Un agrément EAP a été mis en place. Il permet aux 25 organisations professionnelles agréées (OPA) de bénéficier de relations privilégiées avec l'INSEE : communication des listes d'entreprises répondantes sur leur champ de compétence, réunions régulières pour information sur l'évolution de l'EAP.

Un comité de suivi, composé des acteurs du SSNE, des membres de la division Élaboration des statistiques de production industrielle (ESPRI) et de l'équipe informatique, se réunit mensuellement.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
Résultats Prodcom	Juin N+1	France entière	Résultats définitifs
Résultats Prodfrac en CPF45	Juillet N+1	France entière	Résultats provisoires
Résultats Prodfrac en CPF 45 et au niveau Prodfrac	Septembre N+1	France entière	Résultats définitifs

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens humains consacrés à l'EAP sont de 9,2 ETP en cadres A et 25 ETP en cadres B+C. Ils se répartissent en :

- coûts de conception, suivi, exploitation et publication : 7,2 ETP en cadres A
- coûts de collecte : 2 ETP en cadres A, 25 ETP en cadres B+C

Les moyens consacrés à l'EAP selon les différentes phases de production se répartissent comme suit :

- préparation : 5 ETP en cadres A
- collecte : 2 ETP en cadres A, 25 ETP en cadres B+C
- traitement : 1,2 ETP en cadres A
- diffusion : 1 ETP en cadres A

Présentation synthétique de l'Enquête sur le Prix de Revient des Logements Neufs permettant le calcul de l'Indice du Coût de la Construction ICC/PRLN

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur le prix de revient des logements neufs permettant le calcul de l'indice du coût de la construction (ICC/PRLN)

2. Service producteur

La maîtrise d'ouvrage de l'enquête est assurée par la sous-direction des statistiques du logement et de la construction (SDSLC) du service de l'observation et des statistiques (SOeS) au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

3. Service réalisant la collecte

La maîtrise d'œuvre de l'enquête est assurée par la sous-direction des statistiques du logement et de la construction (SDSLC) du service de l'observation et des statistiques (SOeS) au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). Elle s'appuie sur le réseau d'enquêteurs-pigistes du ministère.

4. Historique de l'enquête

L'enquête et l'indice existent depuis 1953 et, dans la forme actuelle, depuis le quatrième trimestre de 2009. Elle se déroule en deux phases :

- une première phase de repérage des dossiers correspondants aux critères de l'indice du coût de la construction. Durant cette phase, l'enquêteur envoie, par courrier, un questionnaire papier de 3 pages aux maîtres d'ouvrage ou pétitionnaires des permis de construire interrogés.
- A l'issue de cette première phase, une deuxième phase collecte, toujours par courrier, mais cette fois-ci auprès de la maîtrise d'œuvre principal, des informations techniques sur les prestations de construction, ainsi que le coût associé. L'enquêteur peut être amené à téléphoner à l'enquêté, pour l'aider à remplir les 5 pages du questionnaire.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Depuis la dernière réorganisation majeure du quatrième trimestre 2009, l'enquête PRLN s'est déroulée chaque trimestre et a permis la production de 13 indices trimestriels du coût de la construction ; le prochain sera publié par l'Insee le 5 juillet 2013.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête sur prix de revient des logements neufs (PRLN) permet de calculer l'indice du coût de la construction (à qualité constante). L'enquête se déroule en deux phases. Dans la première phase, elle permet l'identification et la classification de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Elle aborde ensuite le mode de financement et la destination du logement puis la surface et enfin le type et la date de signature du ou des marchés pour la réalisation des travaux et des prestations.

La deuxième phase de l'enquête collecte des informations sur nature du contrat, le taux de TVA appliqué, les différentes dates de marché, de devis, des travaux et les éventuelles indexations de prix. Elle s'attache ensuite à décrire de la manière la plus détaillée les prestations prévues dans le ou les marchés ainsi que les prix associés. L'enquête renseigne également sur la forme et le nombre de niveaux habitables de la construction, le détail du chauffage (source d'énergie, émetteur et producteur de chaleur, système de distribution), les labels associés.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'indice du coût de la construction devrait être exigé par le prochain règlement STS.

Les utilisateurs potentiels sont les professionnels du secteur de la construction, les professionnels chargés d'indexer les loyers et les baux commerciaux et enfin la Comptabilité nationale.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Il n'y a pas d'autres enquêtes sur le sujet.

9. Insertion dans un système d'information

L'indice du coût de la construction est utilisé pour :

- calculer l'indice des loyers commerciaux instaurés par l'article 47 la loi 2008-776 sur la modernisation de l'économie,
- indexer des baux (commerces, immeubles de bureau, ...)
- connaître l'évolution des prix dans le secteur d'activité de la construction
- établir les comptes de patrimoine et déflater l'activité de construction dans la comptabilité nationale

10. Cible de l'enquête

Partant des permis de construire, les unités interrogées sont les entreprises de construction, maîtrise d'ouvrages principales de chaque chantier.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête porte sur les permis de construire pour les constructions nouvelles dans le résidentiel, hors opérations mixtes combinant maisons individuelles et bâtiments collectifs.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France continentale (hors Corse)

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est la base SITADEL. Quatre échantillons stratifiés (individuels, individuels groupés, collectifs de moins de 50 logements, collectifs de 50 et plus) sont constitués. Le tirage dans chaque strate est un tirage aléatoire simple.

1580 nouveaux permis sont interrogés en première phase chaque trimestre (1050 au troisième trimestre). On escompte 500 dossiers collectés en 2^{ème} phase (400 au troisième trimestre). L'échantillon sera trié par région, département commune.

14. Mode de collecte

Les deux questionnaires sont envoyés par les enquêteurs et distribués aux enquêtés par la poste. Aucune utilisation de données administratives autre que SITADEL n'est prévue.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête est trimestrielle. Pour un trimestre d'observation donné, les enquêteurs envoient le questionnaire de 1^{ère} phase 4 mois avant son début.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse moyen aux deux questionnaires ne dépasse pas 1 heure, recherches comprises.

17. Instances de concertation

Néant

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'enquête permet de calculer l'indice du coût de la construction, diffusé par l'Insee. Elle est aussi exploitée dans le cadre du compte satellite du logement pour mesurer l'effet qualité dans l'estimation de la progression du volume de la FBCF en logement.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est réalisée et exploitée par le bureau de la statistique des entreprises et des prix de la construction. En 2012 la production de l'enquête a mobilisé 8 agents (1 A, 6B, 1C), Les coûts externes (rémunérations des enquêteurs, frais professionnels, saisie) se sont élevés à 366 000 €.

20. Procédures particulières :

Néant.

21. Questions sensibles (enquêtes auprès des personnes)

Néant.

FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'utilisation des véhicules de transport routier de voyageurs (TRV)

2. Service producteur

SOeS (Service de l'observation et des statistiques), au sein du CGDD (Commissariat général au développement durable) du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

3. Service réalisant la collecte

Le service vise une collecte par internet auprès des entreprises, après un envoi informatif initial. La collecte sera effectuée par le SOeS.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête nouvelle prend le relais d'un ancien dispositif permanent interrompu en 2006. La première enquête a été réalisée en 1978. Une refonte a été effectuée en 1992 pour introduire des concepts nouveaux : origine-destination des trajets, voyages, motifs de voyage. Elle a ensuite été renouvelée en 1997 pour mieux assurer la coordination avec les autres sources d'information sur le même thème. Cette enquête permanente a finalement été suspendue en 2006, suite à un arbitrage effectué, dans un contexte de réduction de moyens.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

En 2005, année de la dernière enquête, le taux de réponse global (retour à l'expéditeur exclu) était de 85 %. L'enquête donnait lieu chaque année à la réalisation d'une brochure et d'une publication « SESP infos rapides », publication du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer. Les publications fournissaient essentiellement pour les autocars les principaux chiffres du parc, des kilomètres parcourus, du nombre de voyageurs et du nombre de voyageurs-kilomètres par type de service (régulier/occasionnel). L'enquête annuelle permettait également le suivi d'évolutions. L'enquête était en passe d'être renouvelée, mais le projet n'a pas abouti faute de moyens suffisants. Les bilans pointaient une insuffisance de fiabilité des résultats en kilomètres parcourus, voyageurs transportés, voyageurs-kilomètres et en détail géographique.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif est de mesurer par type de véhicule :

- L'intensité de leur usage
- Leurs équipements (aménagement pour les personnes handicapées, protection de l'environnement,...)
- Leur consommation de carburant
- Le type d'activité pour lequel le véhicule est utilisé (services réguliers ordinaires urbains, interurbains, services occasionnels,...)
- La localisation par origine et destination de la circulation de ces véhicules

Enfin, à condition que ce soit possible, à un coût raisonnable pour les services enquêteur et pour les entreprises interrogées, l'enquête s'efforcera d'estimer la quantité de transport (voyageurs-kilomètres) et les taux de remplissage des véhicules.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le CNIS (rapport Bernardet, n°102 de mars 2007) souligne la nécessité d'améliorer la connaissance d'ensemble du transport par autocar. Le rapport met notamment en exergue une nécessaire évolution de l'enquête en ciblant le transport occasionnel de façon à disposer de résultats plus fiables sur les origines et destinations.

La commission économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE) a établi un manuel de recommandations pour les autobus et autocars. Il est fait référence à un besoin croissant de données statistiques sur le transport de voyageurs par autobus et autocars, particulièrement pour les longues distances, afin de pouvoir établir des comparaisons entre pays.

La FNTV (fédération nationale des transports de voyageurs) et la DGITM (direction générale des infrastructures, des transports et de la mer) émettent le souhait de disposer de chiffres sur la situation économique du transport routier interurbain de voyageurs notamment au travers de la mesure de l'activité (nombres de voyageurs transportés,...)

Ils souhaiteraient que l'enquête concerne l'ensemble des véhicules de transport publics : autobus, autocars et véhicules légers.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Dans le dispositif actuel, deux sources d'information sont disponibles :

- Une information par véhicule, à partir du répertoire statistique des véhicules routiers associé aux contrôles techniques (parc, kilométrage)
- Pour les seuls transports en commun sous l'autorité des collectivités locales, des données agrégées par autorité organisatrice sont disponibles : enquêtes TCU (transports en commun urbains), TCD (transports en commun départementaux) et future TCR (transports en commun régionaux) pilotées par le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) pour la province et STIF pour l'Île-de-France.

Cependant, ces enquêtes fournissent essentiellement un cadrage global. La nouvelle enquête a donc comme objectif d'affiner la connaissance du transport de voyageurs par autobus et autocars.

Les résultats de l'enquête doivent :

- Alimenter le bilan de la circulation routière publié en particulier dans le rapport de la Commission des Comptes transports de la Nation (localisation, consommation)
- Compléter les statistiques sur la mobilité des voyageurs (ENTD, EMD) avec une approche modale en parallèle des statistiques existantes sur le transport ferroviaire et aérien.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête s'insère dans le dispositif de connaissance de l'usage des véhicules routiers développé par le SOeS, au même titre que les enquêtes TRM (poids lourds), 2RM (deux-roues motorisés), VUL (véhicules utilitaires légers) et VASP (véhicules spécialisés).

Elle a pour vocation d'être ponctuelle, conduite à un rythme quinquennal.

10. Cible de l'enquête

Les unités échantillonnées sont les véhicules de transport en commun : autobus et autocars d'au moins 10 places assises immatriculés en France et éventuellement les véhicules légers affectés au transport en commun.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est constitué des entreprises utilisatrices de véhicules de transport en commun, quel que soit le secteur auquel elles appartiennent.

12. Champ géographique de l'enquête

Cette enquête couvrira la France entière, y compris les DOM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage de l'enquête est issue de l'appariement entre le fichier des cartes grises et le fichier des contrôles techniques. L'appariement permet de constituer un parc de véhicules en service.

Le tirage de l'échantillon sera effectué en tenant compte du type de véhicule (autobus/autocar), de l'âge, de la situation géographique (région de l'utilisateur du véhicule), du nombre de places assises et du kilométrage parcouru (source : contrôles techniques). Un traitement particulier sera opéré pour les véhicules RATP pour lesquels les contrôles techniques ne sont pas centralisés.

14. Mode de collecte

La collecte par internet serait privilégiée.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête se déroulera en 2014. Elle s'étendra sur l'année, en deux étapes :

- Un questionnaire général sur l'utilisation du véhicule sur l'année 2013
- Un questionnaire détaillé sur l'utilisation du véhicule sur une ou plusieurs périodes courtes réparties au cours de l'année.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le service vise un premier questionnaire sur les caractéristiques et l'usage général du véhicule nécessitant au maximum 30 minutes par véhicule. La seconde étape par période devra prendre moins de 20 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Un premier comité de concertation s'est déroulé le 25 avril 2013. Il a permis de réunir l'ensemble des spécialistes du domaine du transport par autobus et autocars. Les organismes représentés étaient les suivants : CCFA, CERTU, DGITM, FNTV, GART, RATP, SNCF, UTP. Après une phase d'échange par courriel il se réunira une seconde fois en septembre.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats feront l'objet d'études dans les collections du CGDD (« Chiffres et Statistiques », « Le point sur », ...). Les premiers résultats pourraient être disponibles au premier semestre 2015.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

1 ETP chef de projet est affecté au sein du Bureau des statistiques de la route et des véhicules pour l'ensemble de l'enquête. Il pourra mobiliser une équipe pour la partie logistique des envois et réceptions de courriers. Les moyens financiers ne sont pas encore arrêtés.